

## Décision n°2025-45-tarifs

Décision portant approbation des tarifs du colloque XIIème congrès international ADELFF – EPITER (Association des épidémiologistes de langue française – Association pour le développement de l'épidémiologie de terrain)\_UMR 1252 SESSTIM

### Le Président d'Aix Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2024/02/01-09-CA du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 2024 donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

**Considérant** l'organisation du colloque « XIIème congrès international ADELFF – EPITER (Association des épidémiologistes de langue française – Association pour le développement de l'épidémiologie de terrain) » portée le laboratoire Sciences Economiques et Sociales de la Santé et Traitement de l'Information Médicale SESSTIM) prévu du 21 au 24 juillet 2026 à Marseille,

**Considérant** que le congrès ADELFF-EPITER est la plus grande manifestation scientifique francophone dans le domaine de l'épidémiologie et de la santé publique, réunissant chaque année, des épidémiologistes issus de tous les continents,

**Considérant** que ce congrès constitue un moment privilégié d'échanges et de partage d'expériences professionnelles contribuant au développement de la recherche en santé publique et de la formation en épidémiologie, au développement d'un réseau d'épidémiologistes, à la promotion et au développement de l'épidémiologie académique et de terrain, ainsi qu'à la mise en relation des chercheurs, des acteurs et des décideurs,

**Considérant** que la recherche fait partie intégrante des missions de l'Université,

### DÉCIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

Est approuvé le montant des tarifs des frais d'inscription pour le colloque « XIIème congrès international ADELFF – EPITER (Association des épidémiologistes de langue française – Association pour le développement de l'épidémiologie de terrain) ».

Ce colloque est prévu du 21 juillet 2026 au 24 juillet 2026 à Marseille.

Les tarifs d'inscription hors taxes et éventuelles gratuités sont ainsi définis :

**Tarif préférentiel :**

**ADELFI-EPITER MEMBRES :**

- Etudiant : 109,09 € HT jusqu'au 31/05/2026 et 136,36 € HT à compter du 01/06/2026
- Autre participant (non-étudiant) : 318,18 € HT jusqu'au 31/05/2026 et 363,64 € HT à compter du 01/06/2026

**Tarif Normal :**

- Etudiant : 109,09 € HT jusqu'au 31/05/2026 et 163,64 € HT à compter du 01/06/2026
- Autre participant (non-étudiant) : 363,34 € HT jusqu'au 31/05/2026 et 427,27 € HT à compter du 01/06/2026

**En live :** participation en distanciel les séances plénières

81,82 € HT jusqu'au 31/05/2026 et 109,09 € HT à compter du 01/06/2026

**Précongrès :** 72,73 € HT

Inscription gratuite pour les intervenants

**Dîner de gala :** gratuit pour les inscrits et conférenciers invités + 45,45 € HT pour un(e) invité(e)

**Article 2 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 13 novembre 2025  
Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **18 NOV. 2025**  
Transmise au Recteur de la région académique le :

**18 NOV. 2025**